



MUNICIPALITE

Préavis 2016 – 2021 / N° 23

Budget de fonctionnement 2018

Rolle, le 26 octobre 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2018.

1. PREAMBULE

La Municipalité doit faire face à des choix complexes et trouver un équilibre entre besoins et moyens tout en maintenant un cadre budgétaire strict. Malgré les efforts consentis afin de réduire au maximum le déficit, le résultat du projet de budget 2018 ne parvient pas à l'équilibre et présente un excédent net de dépenses de Fr. 926'932.—, très proche de celui de l'année précédente qui était déficitaire à hauteur de Fr. 918'465.—. La marge brute d'autofinancement budgétée reste également stable, soit Fr. 2'299'098.— pour 2018 contre Fr. 1'724'155.— en 2017. La comparaison des budgets 2018 et 2017 ainsi que les comptes 2016 se présente selon le détail suivant :

	Budget 2018	Budget 2017	Variations		Comptes 2016
Charges	75'205'277	53'166'795	22'038'482	41.45 %	68'873'527
Revenus	74'278'345	52'248'330	22'030'015	42.16 %	70'642'114
Bénéfice					1'768'587
Déficit	926'932	918'465	-8'467	0.92 %	

En effet et conformément au tableau ci-dessus, l'augmentation des charges est légèrement plus importante que celle des revenus. Les principales raisons sont décrites ci-après.

La péréquation financière, facture sociale et réforme policière

La péréquation financière est une redistribution des ressources financières entre les collectivités publiques. Son but est d'équilibrer les capacités financières des différentes entités en compensant les écarts des besoins, alors que la facture sociale et la réforme policière sont un mécanisme de répartition des charges étatiques entre les différentes communes du canton, selon leurs capacités contributives respectives. Le bon résultat des comptes 2016 de la Commune, notamment au niveau des recettes fiscales des personnes morales, se traduit par le biais de ce mécanisme en entraînant une augmentation significative de ses charges. A cet effet s'ajoute l'abandon progressif du point d'impôt écrêté* qui pourrait avoir comme effet, pour la Commune, une augmentation plus élevée de sa participation que l'accroissement de ses recettes fiscales. Le but du Canton est de diminuer l'écart des taux d'imposition entre les communes, en chargeant fortement celles dont la valeur de point d'impôt est élevée. En 2016 la valeur du point d'impôt par habitant pour Rolle était de Fr. 125.10, contre une moyenne de Fr. 42.50 pour le Canton, soit 294 % de la moyenne cantonale (cf. tableau 3 de la page 6, intitulé valeur du point d'impôt par habitant). En outre, le total des charges cantonales augmente chaque année de manière significative, ce qui alourdit d'autant celles à répartir entre les communes.

Associations intercommunales

Le budget 2018 est marqué par un effort important de l'Association intercommunale Enfance & Jeunesse « Enjeu » dont le coût représente un montant significatif pour le budget de la Commune, puisque qu'elle participe pour plus des 40 % du total de son coût de fonctionnement. La bonne maîtrise budgétaire de l'association, en charge de la scolarité obligatoire et l'accueil de jour des enfants domiciliés sur le territoire, s'explique par un nouveau calcul de la charge d'amortissement de ses bâtiments afin de le faire correspondre à leurs durées d'utilisation. A cet effet s'ajoute la diminution de la charge d'intérêts de la dette, grâce aux taux actuels qui restent particulièrement avantageux. S'agissant du projet d'intérêt régional « DISREN », une contribution de Fr. 100'000.— a été portée au budget. Les tableaux 5 et 6 présentent un récapitulatif des participations pour lesquelles Rolle est engagée (comptes 2013 à 2016 et budgets 2017-2018).

Revenus fiscaux

L'Administration cantonale des Impôts annonce à cet égard des perspectives fiscales des personnes morales extrêmement volatiles et fluctuantes, avec un risque de recherche d'optimisation fiscale des sociétés internationales, lequel entraînerait une diminution des recettes pour la Commune. Sans oublier les nombreuses inconnues concernant le projet fiscal 2017 qui remplace la RIE III. Cette réforme pourrait entrer en vigueur en 2020 au plus tôt et ne va donc pas impacter directement le budget 2018.

* Selon l'EMPD de janvier 2016 modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales et le décret fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi.

3. COMMENTAIRES GENERAUX

Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2018 une enveloppe représentant une augmentation de 1.5 % de la masse salariale, indexation au coût de la vie comprise.

Politique d'amortissements

Sur demande de la COFIN, la Municipalité applique la politique d'amortissements suivante depuis le budget 2008, fondée sur les critères suivants :

1. Les amortissements démarrent au moment où l'usage de l'objet à amortir commence. Si une Inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
2. Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que celle-ci soit établie au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.
3. Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
4. La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

Consignes budgétaires

Les prévisions suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2018 :

- Stratégie opérationnelle et d'investissements de la Municipalité.
- Incidences connues au 3 octobre 2017 dans un contexte général : charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale ou le versement au fonds de péréquation intercommunal, ou encore les budgets des associations.
- Eléments comptables des exercices 2017 et 2016.
- Contenu des budgets antérieurs.

Incidences connues au 3 octobre 2017 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2016 - 2021 / N° 21 déposé le 5 septembre 2017, fixant le taux d'imposition pour l'année 2018, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2015 à 2017.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à froid de la capacité contributive moyenne des rollois.
- Les événements extraordinaires de 2017 connus à ce jour.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal). L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2017, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre, par conséquent des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune. Ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année.
- 2) La répartition sur l'année en cours et l'année à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence le Service des finances a adopté une position fondée sur la faible croissance de la population estimée en 2018. Il s'agit là d'une voie prudente en regard d'espérances fiscales trop optimistes. Il en a été de même pour le calcul des personnes morales, au sujet duquel la Municipalité suit l'évolution de près en contact étroit avec l'Administration cantonale des impôts.

Charge étatique : les éléments provisoires du calcul des participations communales pour 2017 sont arrivés du Canton au début du mois d'octobre. Ces dernières années, cette charge a subi des fluctuations importantes, ce qui rend son évaluation difficile. D'autant plus qu'elle dépend des rentrées fiscales, de la variation des taux d'imposition des communes vaudoises, ainsi que de l'évolution de la facture sociale. Cette dernière est fortement impactée par la croissance démographique du canton, le vieillissement de la population, les coûts de la santé et la forte progression des subsides à l'assurance-maladie, ce qui représente beaucoup d'inconnues lors de l'élaboration du budget.

4. ANALYSES ET COMPARATIFS

1. Comparatif des budgets par nature 2018 et 2017, avec détail des principales évolutions

COMPTE	LIBELLE	Budget 2018	Budget 2017	Variations budget	%
3	Charges	75'205'277	53'166'795	22'038'482	41.5%
30	Autorités et personnel	7'479'330	7'614'295	-134'965	-1.8%
31	Biens, services, marchandises	10'333'252	10'117'350	215'902	2.1%
32	Intérêts passifs	422'490	356'450	66'040	18.5%
33	Amortissements	3'541'445	3'020'180	521'265	17.3%
35	Remb/participation subventions collectivités publiques	44'308'040	27'599'880	16'708'160	60.5%
36	Aides et subventions	3'166'220	3'010'990	155'230	5.2%
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'474'500	1'387'650	4'086'850	294.5%
39	Imputations internes	480'000	60'000	420'000	700.0%
4	Revenus	74'278'345	52'248'330	22'030'015	42.2%
40	Impôts	51'550'000	33'290'000	18'260'000	54.9%
41	Patentes, concessions	221'700	222'700	-1'000	-0.4%
42	Revenus du patrimoine	3'718'940	3'338'000	380'940	11.4%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	11'837'190	8'199'340	3'637'850	44.4%
44	Parts à des recettes cantonales	303'500	503'500	-200'000	-39.7%
45	Participation & remboursements de collectivités publiques	4'068'700	4'940'250	-871'550	-17.6%
46	Autres participation & subventions de tiers	108'400	129'330	-20'930	-16.2%
48	Prélèvements s/fonds & financements spéciaux	1'989'915	1'565'210	424'705	27.1%
49	Imputations internes	480'000	60'000	420'000	700.0%
	Résultat (perte) bénéfice	-926'932	-918'465	-8'467	0.9%

Tableau 1

Autorités et personnel (30) : ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales, ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. L'augmentation d'ETP est en lien avec la formation et concerne une apprentie supplémentaire, ainsi qu'un stagiaire en maturité professionnelle. Les concierges affectés aux bâtiments scolaires « Enjeu » sont remplacés en cas de départ par des auxiliaires. Le personnel de la cantine a été repris par « Enjeu » et ne figure plus dans les comptes de la Commune, ce qui explique en partie la diminution de cette charge, le solde étant dû à la rotation du personnel. Ces changements absorbent l'augmentation de l'enveloppe de 1.5 %. Une modification de la répartition des salaires des Services techniques a été effectuée, ceci pour mieux correspondre à la réalité du terrain.

Biens, services, marchandises (31) : la Municipalité a imposé un contrôle strict de cette position afin de limiter au maximum les dépenses. L'augmentation s'explique par l'entretien de la charpente du Château devenue urgente et prioritaire, dont le coût s'élève à Fr. 80'000.— ainsi que par un montant de Fr. 150'000.— en lien avec le nouveau règlement sur les taxes d'épuration ; les taxes des collecteurs EC des routes doivent en effet être affectées au ménage communal.

Intérêts passifs (32) : l'augmentation des intérêts passifs est en lien avec l'emprunt nécessaire au financement des travaux du port, de la réalisation des aménagements extérieurs du Martinet et du bâtiment de la Débridée. Cette augmentation reste faible, grâce au niveau historiquement bas des taux d'intérêts.

Amortissements (33) : concernant le coût de rénovation du Port Ouest, une demande de prolongation de son amortissement, au-delà des 30 ans prévus par la loi, a été demandée au Conseil d'Etat. La Commune est toujours dans l'attente d'une réponse. Pour mémoire, une durée de 50 ans est prévue pour les 75 % de la dépense. S'agissant du SDIS Etraz Région, l'augmentation du total des amortissements s'équilibre par un prélèvement à la réserve du feu. En effet, afin de réduire le coût de la charge d'amortissement de la nouvelle caserne, il a été décidé d'utiliser cette réserve affectée. Cette décision permet de réduire de 50 % sa charge d'amortissement linéaire et annuelle, jusqu'à extinction... Le tableau 2 ci-dessous compare l'évolution des amortissements entre les budgets 2017 et 2018 :

	Budget 2018	Budget 2017	Variations
Amortissement du patrimoine administratif: Grand-Rue	511'700	511'700	-
Amortissement du patrimoine administratif: génie civil	253'760	253'760	-
Amortissement du patrimoine administratif: collecteurs	187'410	517'480	-330'070
Amortissement du patrimoine administratif: collèges et terrains de sports	488'780	385'460	103'320
Amortissement du patrimoine administratif: la Cure, Barcarolle, Casino, Château	310'580	307'010	3'570
Amortissement du patrimoine administratif: le Port	207'675	-	207'675
Amortissement du patrimoine administratif: Caserne du SDIS par un prélèvement à la réserve du feu	751'650		751'650
Amortissement du patrimoine administratif: divers	207'170	211'590	-4'420
Amortissement du patrimoine financier :	287'720	483'180	-195'460
Défalcations (débiteurs) :	335'000	350'000	-15'000
Amortissements bruts	3'541'445	3'020'180	521'265
Prélèvement à la réserve du feu (9280.1)	-751'650		-751'650
Amortissements nets	2'789'795	3'020'180	-230'385

Tableau 2

Remboursement, participations et subventions aux collectivités publiques (35), aides et subventions (36) : comme l'année dernière, ces postes à eux seuls représentent à nouveau quasiment la totalité de l'augmentation des charges budgétées entre 2017 et 2018. Comme mentionné précédemment, le coût des charges étatiques liées à la valeur du point d'impôt pèse lourdement sur le budget communal, en raison notamment des recettes fiscales 2015 et 2016 qui furent à leur plus haut niveau historique en termes de points d'impôt. A ce phénomène s'ajoute l'augmentation du coût de la facture sociale, qui ne cesse de progresser année après année, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions :

- Fr. 675'983'500. — pour 2015
- Fr. 703'936'600. — pour 2016
- Fr. 735'072'900. — pour 2017
- Fr. 770'526'000. — pour 2018.

De plus, comme mentionné précédemment, par le calcul de la valeur de son point d'impôt par habitant, la Commune de Rolle est définie « à forte capacité financière ». Pour mémoire, cette valeur est obtenue en divisant les revenus fiscaux par le taux d'impôt, puis par le total des habitants. Le point d'impôt étant particulièrement élevé en comparaison des autres communes vaudoises, cela oblige celle de Rolle à participer fortement à la péréquation communale et à la facture sociale. Le tableau 3 ci-dessous présente cette évolution dans le temps :

Mesures	Années							
	2000	2004	2008	2010	2012	2014	2015	2016
VPIH moyenne canton* par hab. en francs	27.3	32.1	38.4	39.3	39.6	42.1	41.6	42.5
Taux d'imposition Rolle	86.0	63.5	63.5	63.5	59.5	59.5	59.5	59.5
Valeur du point d'impôt par hab. en francs à Rolle	24.4	30.5	54.8	57.1	57.1	53.2	97.0	125.1
Population	4'116	4'447	5'369	5'751	5'847	5'900	6'047	6'142
Valeur du point d'impôt en francs	100'225	135'739	294'222	328'643	333'654	313'643	586'749	768'364

Tableau 3

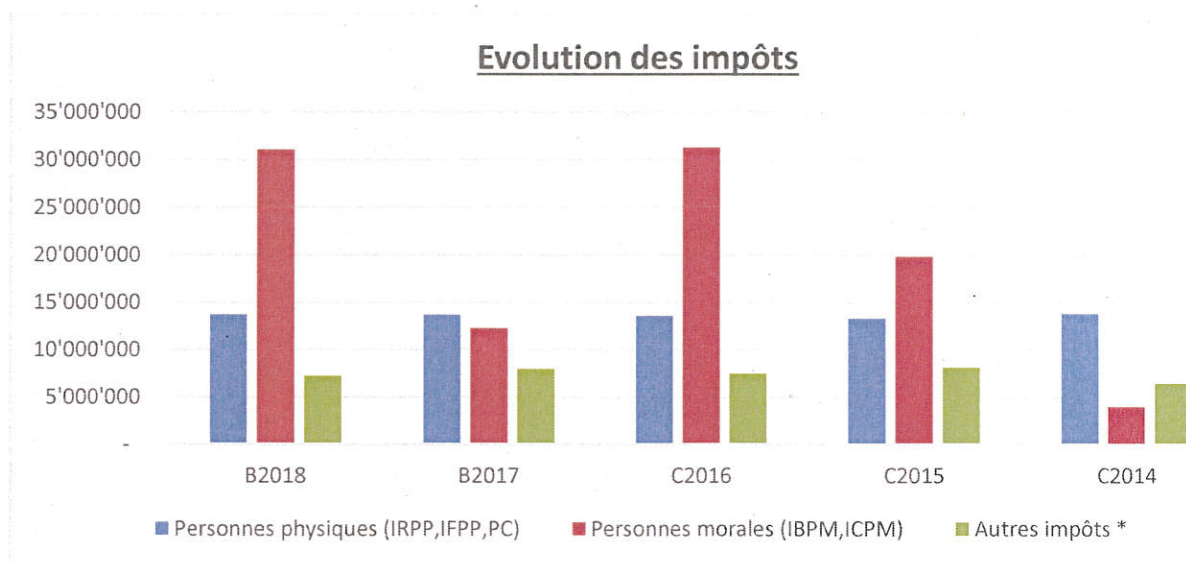
* Valeur du point d'impôt par habitant

Attribution aux fonds et financements spéciaux (38) : conformément au préavis 2011-2016 N° 42, nous avons créé un fonds affecté pour la réalisation d'infrastructures communautaires, lié à des mesures d'aménagement du territoire; un virement de Fr. 4.6 millions y est prévu. Il se répartit comme suit : 1 million pour le PQ Sous-Bellefontaine et 3.6 millions pour le PQ Gare Nord Schenk. Cette attribution n'a cependant pas d'impact sur la marge d'autofinancement de la Commune.

Impôts (40) : la prévision d'augmentation concerne les personnes morales, conformément aux indications de l'Administration cantonale des impôts (suivi sur les exonérations fiscales en cours). Les prévisions d'entrées fiscales pour les personnes physiques restent par contre stables, une légère diminution des autres impôts est constatée en lien avec l'imposition des frontaliers. Comme le démontrent le tableau 4 et le graphique 1 ci-après, il est difficile d'effectuer des prévisions en raison de la grande fluctuation des impôts des personnes morales ; cette difficulté impacte également le calcul prévisionnel de la péréquation. Il est également important de relever que des corrections concernant des années antérieures ne sont pas exclues, d'autant plus qu'une partie importante des taxations restent provisoires, ce qui pourrait entraîner des retours importants de revenus d'impôts en faveur du Canton.

Revenus fiscaux par catégorie	B2018	B2017	C2016	C2015	C2014
Personnes physiques (IRPP,IFPP,PC)	13'600'000	13'600'000	13'499'925	13'243'588	13'734'712
Personnes morales (IBPM,ICPM)	31'000'000	12'200'000	31'228'411	19'740'522	3'945'764
Autres impôts *	7'136'000	7'877'000	7'393'508	8'021'560	6'378'417
Total	51'550'000	33'290'000	51'984'370	41'035'227	24'008'312

Tableau 4



Graphique 1

Taxes, émoluments et produits des ventes (43) :

L'augmentation s'explique principalement par l'attribution au fonds et financements spéciaux de 3.6 millions pour le PQ Gare Nord Schenk, en lien direct avec le point (38) ci-dessus.

Participations et remboursements de collectivités publiques (44) :

Ici encore, la valeur élevée du point d'impôt ne permet pas une redistribution des dépenses thématiques par l'Etat, comme les charges liées aux transports publics, routiers ou scolaires. Pour en bénéficier, la Commune doit afficher des dépenses supérieures à 8 points d'impôts communaux écrêtés.

Fonds et financements spéciaux (48) :

Ils relèvent des commentaires mentionnés aux comptes 43 et 38.

2. Détail récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires

Participations intercommunales	Comptes					Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
Conseil régional Nyon/cotisation	117'687	118'525	118'564	121'343	124'000	126'000	1.6%
Participation à la bibliothèque intercommunale				136'500	168'130	158'930	-5.5%
Participation NRT à l'Office de Rolle	-90'000	-90'000	-92'111	-90'000	-90'000	-90'000	0.0%
Versement au Conseil Régional	103'281	95'352	99'506	95'222	111'000	111'000	0.0%
Part rolloise à l'aide directe Nyon Région Tourisme	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	0.0%
Versement au CRNyon taxes séjours année 2012	96'463						
AIER/participation	522'087	775'821	723'261	694'543	814'440	793'420	-2.6%
AIER/part sur investissements	677'443	595'450	541'592	528'743	531'420	523'600	-1.5%
AIER taxes micropolluants				52'254	54'000	56'700	5.0%
Arrondissement primaire/participation	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'878'103	2'120'180	2'264'570	6.8%
Participation ASPAIRE – bâtiment – amort-intérêts				836'120	1'466'870	1'146'760	-21.8%
Revenus des bâtiments du primaire	-579'670	-579'670	-579'670	-559'760	-547'640	-555'560	1.4%
Arrondissement secondaire/participation	1'165'070	1'127'270	1'224'770	934'937	730'430	720'140	-1.4%
SDIS de l'Etraz/participation	169'228	169'563	170'984	188'800	198'400	201'600	1.6%
Protection civile Aubonne-Rolle/participation	104'753	105'610	99'858	100'388	106'830	106'830	0.0%
Agence AVS/participation : ARAS	85'366	81'365	89'031	87'134	104'290	107'420	3.0%
Adhésion réseau AJERE	1'139'491	1'496'938	1'587'018	1'841'266	2'023'680	2'079'000	2.7%
Contribution/aide et soins à domicile	628'269	470'099	502'044	531'000	613'800	611'100	-0.4%
Espace prévention La Côte/participation	14'618	14'740	14'750	15'118	15'500	15'750	1.6%
SIDERE/modifications des statuts PM 15/2011-2016	121'783	121'783	121'783	1'466'313			
	6'035'868	6'262'846	6'381'380	8'918'024	8'605'330	8'437'260	-2.0%

Tableau 5

Autres participations statutaires	Comptes				Budget		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
Dons, aides, subventions casuelles (soutien CARRE + don pour la construction d'un presbytère)				34'640		100'000	100%
Participation à l'aménagement de la Dôle							
Contribution rolloise au DISREN	113'111	119'270	107'920	70'606	80'900	100'000	100%
Subventions aux sociétés locales			44'250	53'182	65'700	85'600	5.8%
Subvention Ecoles de musique		25'733	49'545	25'319	34'200	68'900	4.9%
Dons, aides, subventions casuelles	23'778					34'700	1.5%
Subvention du Théâtre du Casino	65'000	68'000	125'000	125'000	135'000	140'000	3.7%
Divers frais de la Cocise	7'100	14'956	29'902	32'253	30'000	30'000	0.0%
Subvention cantonale pour la Cocise		-8'800		-14'280	-8'000	-10'000	25.0%
Lignes du trafic régional/participation	283'166	334'762	338'064	381'402	424'880	511'260	20.3%
Réorganisation des transports publics/participation	175'194	-	348'254	174'127	-	-	
Subvention/acquisitions de vélos électriques	4'500	3'510	2'700	4'800	5'000	6'000	20.0%
Aides financières aux particuliers selon plan d'action CECV		-	16'450	11'550	10'000	15'000	50.0%
Subvention cantonale/charges d'amélior. énergétique		-7'500	-5'000	-12'158	-		
Orientation professionnelle/participation	8'355	8'084	8'935	8'733	10'000	8'800	-12.0%
Part de Rolle/Paroisse catholique (déficit du centre)	25'425	60'481	50'952	43'409	47'000	39'900	-15.1%
Paroisse de langue allemande	230	417	305	473	300	300	0.0%
Réforme policière/participation	954'005	1'008'788	985'423	1'300'043	1'082'000	1'450'000	34.0%
Centre funéraire régional/participation	17'686	16'868	15'114	16'175	18'300	17'700	-3.3%
Contribution Socle FAJE	29'235	29'480	29'500	30'235	31'000	31'500	1.6%
Fondation Vaudoise de Probation/participation	1'169	1'179	1'180	1'209	1'240	1'260	1.6%
Part rolloise au programme EVAM	5'525	3'448	3'600	1'775	5'000	5'000	0.0%
Subvention du Sésame	82'507	82'022	99'207	114'607	122'950	120'300	-2.2%
Soutien / Quartier solidaire - Caritas					11'500	11'500	0.0%
Exonération diverses taxes déchets				181'787	181'530	178'290	-1.8%
Subv sacs ordures pour les naissances				17'480	20'000	20'000	0.0%
Aide complémentaire communale	13'575	59'250	38'729	14'763	23'000	22'000	-4.3%
Aides sociales casuelles		7'373	5'272	1'497	15'000	15'000	0.0%
Subvention OSO/encouragement mobilité		-	-	5'000	2'400	-	-100.0%
Quartier Solidaire				72'000	72'000	72'000	0.0%
Aides sociales « Incendie à la Prairie »			39'209	18'320	-	-	
Aide au logement	20'970	16'986	14'436	12'504	15'000	15'000	0.0%
Total des autres participations statutaires	1'830'531	1'844'308	2'348'947	2'726'449	2'435'900	3'090'010	26.9%
Total global des participations	7'866'398	8'107'154	8'730'327	11'644'474	11'041'230	11'527'270	4.4%

3. Evolution de la facture sociale

Evolution de la facture sociale	Comptes					Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
Total global des participations reporté	7'866'398	8'107'154	8'730'327	11'644'474	11'041'230	11'527'270	4.4%
Facture sociale/part assurance maladie	703'820	755'787	1'608'783	2'442'780	997'380	2'188'770	119.5%
Facture sociale/part PC à domicile et hébergement	2'627'680	2'740'101	5'832'633	7'706'790	3'546'240	7'782'280	119.5%
Facture sociale/part Revenus d'Insertion+Assur. Chômage	2'768'590	2'984'065	6'351'939	8'337'580	3'767'880	8'268'680	119.5%
Facture sociale/part aides aux personnes handicapées	1'238'500	1'314'074	2'797'164	3'713'490	1'662'300	3'647'950	119.5%
Facture sociale/part prestations pour la famille	236'260	264'578	563'186	1'237'760	664'920	1'459'180	119.5%
Facture sociale/part bourses d'études et d'apprentissage	317'431	348'652	742'154	947'053	443'280	972'790	119.5%
Revenus des dépenses thématiques	-13'256	-41'331	-400'000	-	-500'000	-	-100.0%
Total de la facture sociale	7'879'025	8'365'926	17'495'859	24'385'453	10'582'000	24'319'650	129.8%
Péréquation financière/part charges	6'463'700	6'791'433	9'900'000	10'918'452	7'889'000	11'006'680	39.5%
Péréquation financière/part revenus	-2'292'000	-2'310'430	-2'300'000	-2'535'000	-2'860'000	-2'600'000	-9.1%
Péréquation nette	4'171'700	4'481'003	7'600'000	8'383'452	5'029'000	8'406'680	67.2%
Total des participations y compris péréquation	19'917'123	20'954'083	33'826'186	44'413'379	26'652'230	44'253'600	66.0%

Tableau 6

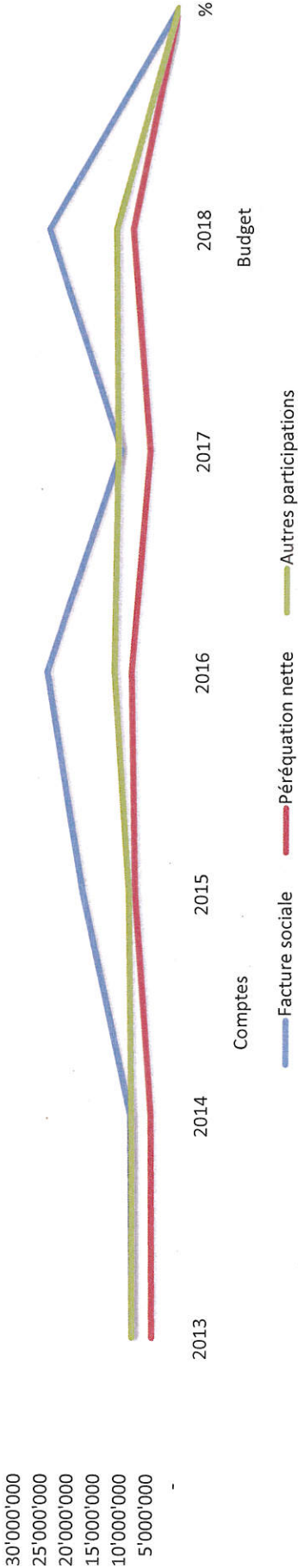
4. Récapitulatif des deux premiers tableaux

Récapitulatif des participations	Comptes					Budget		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		%
Facture sociale	7'879'025	8'365'926	17'495'859	24'385'453	10'582'000	24'319'650		129.8%
Péréquation nette	4'171'700	4'481'003	7'600'000	8'383'452	5'029'000	8'406'680		67.2%
Autres participations	7'866'398	8'107'154	8'730'327	11'644'474	11'041'230	11'527'270		4.4%
Total des participations	19'917'123	20'954'083	33'826'186	44'413'379	26'652'230	44'253'600		66.0%
Total des charges de fonctionnement	44'555'488	45'105'629	56'647'040	68'873'527	53'166'795	75'205'277		41.5%
% de la facture sociale	17.7%	18.5%	30.9%	35.4%	19.9%	32.3%		
% de la péréquation nette	9.4%	9.9%	13.4%	12.2%	9.5%	11.2%		
% des autres participations	17.7%	18.0%	15.4%	16.9%	20.8%	15.3%		
% du total des participations	44.7%	46.5%	59.7%	64.5%	50.1%	58.8%		

Tableau 7

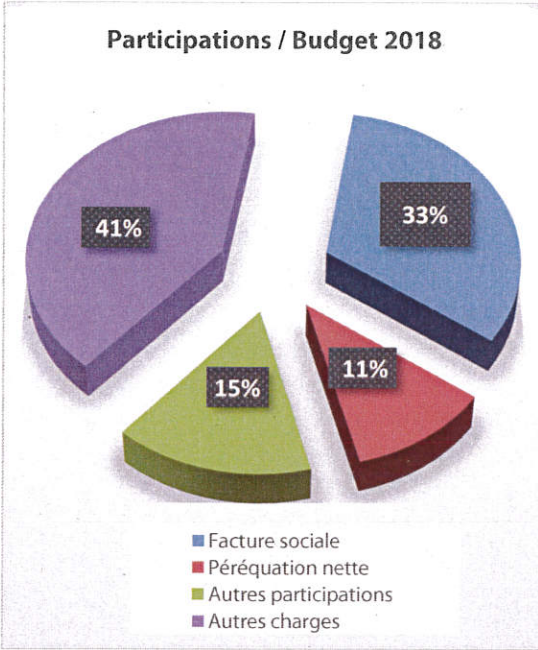
5. Evolution des participations de 2013 à 2018

Evolution des participations

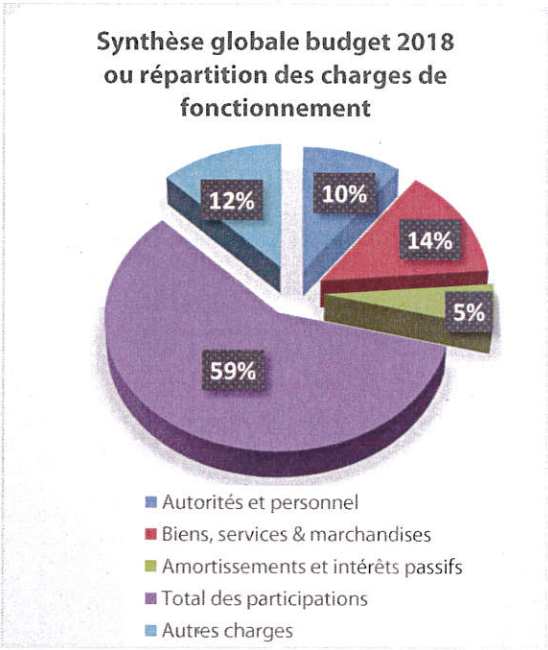


Graphique 2

6. Répartition des principales charges par nature pour le budget 2018 et synthèse globale



Graphique 3

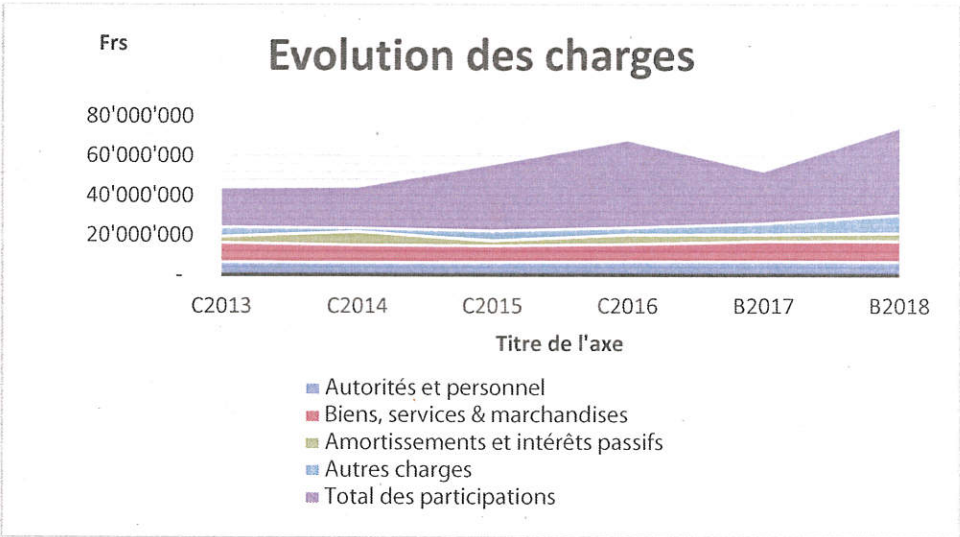


Graphique 4

7. Evolution des charges de 2013 à 2018

	C2013	C2014	C2015	C2016	B2017	B2018
Autorités et personnel	7'033'714	6'901'615	7'111'996	7'490'506	7'614'295	7'479'330
Biens, services & marchandises	9'763'981	8'883'622	8'293'864	8'650'851	10'117'350	10'333'252
Amortissements et intérêts passifs	3'104'514	6'627'482	2'483'258	4'707'084	3'376'630	3'963'935
Total des participations	19'917'123	20'954'083	33'826'186	44'413'379	26'652'230	44'253'600
Autres charges	4'736'156	1'738'827	4'931'737	3'611'707	5'406'290	9'175'160
Total des charges	44'555'488	45'105'629	56'647'040	68'873'527	53'166'795	75'205'277

Tableau 8



Graphique 5

5. ETAT DE LA DETTE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 31.12.2017 (en francs) :

Taux	Échéance	Objet	Etablissement prêteur	No de compte	Amort. annuel	Amort. (cumulés)	Solde + ou - ou consolidé	Motifs
1.40	Février-22	PF.002122	PostFinance	9220.71	40'000	200'000	1'800'000	Barcarolle
1.50	Mai-22	ATF	BCV	9220.72	40'000	240'000	1'760'000	Barcarolle
0.50	Déc-17	ATF	BCV	9220.76	1'135'000	1'235'000	0	Divers
0.62	Avr-18	ATF	PostFinance	9220.78			5'000'000	Divers
1.82	Janv-24	ATF	PostFinance	9220.80	100'000	300'000	4'700'000	Divers
1.26	Mai-24	ATF	PostFinance		100'000	300'000	4'700'000	Divers
	A définir	Long terme	Nouvel emprunt				8'700'000	Port
	A définir	Long terme	Nouvel emprunt				1'600'000	Bât. Débridée
	A définir	Court terme	Nouvel emprunt				2'000'000	Espaces Verts Martinet et divers
	31.12.2017	Totaux			1'415'000	2'275'000	30'260'000	

Total des emprunts prévus au 31.12.2017 Fr. 30'260'000.—

Remboursements prévus courant 2018 Fr. 5'000'000.—

Nouveaux emprunts prévus à fin 2018 Fr. 10'500'000.—

Net prévisionnel au 31.12.2018 Fr. 35'760'000.—

Total en adéquation avec le plafond d'endettement fixé à Fr. 51'000'000. — pour la législature 2016-2021.

Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives au fonctionnement d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif et financier (330, 331 et 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements, ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques devraient dégager une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif et financier.

Les communes s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Pour la commune de Rolle, on constate une marge positive à hauteur de Fr. 2'299'098.—, conformément au détail ci-après.

Marge d'autofinancement	Budget 2018	Budget 2017	Variation B/2018 - B/2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Ecarts (perte) Profit	-926'932	-918'465	-8'467	1'768'587	2'851'323
Amortissements	3'541'445	3'020'180	521'265	4'438'646	2'200'867
Attribution et prélèvement aux financement spéciaux (sans PQ Gare Nord Schenk)	-115'415	-177'560	62'145	-328'544	740'617
Défalcation et correction des débiteurs	-200'000	-200'000		-205'047	34'061
Marge d'autofinancement	2'299'098	1'724'155	574'943	5'673'641	5'826'869

Tableau 9

Toutefois, il nous paraît important de relever qu'un recours au fonds de réserve 9282.00 « Fonds de réserve pour investissements futurs », créé en 2008 par la Municipalité selon les vœux de la COFIN, devra également être utilisé en 2018 comme pour les années précédentes.

A ce jour ce compte présente un solde de Fr. 12'245'833.— dont Fr. 1'466'870.— sont prévus d'être affectés en 2017, ainsi que Fr. 1'146'760.— en 2018, ceci pour permettre de couvrir la part d'amortissement prévue du Martinet D à charge de Rolle.

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les égouts et l'épuration (centre 460), le gaz (830) et les ports (470 et 471). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget, car ils sont équilibrés à chaque exercice par les encaissements annuels ou, s'ils ne sont pas suffisants, par une réserve constituée à cet effet. Les recettes de la taxe d'épuration ne couvrant plus les dépenses depuis plusieurs années déjà. Le règlement y relatif ainsi que ses tarifs ont été revus en 2017 et seront appliqués dès 2018.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 23 de la Municipalité du 26 octobre 2016,
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2018 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de **Fr. 926'932.—**.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 31 octobre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier.

Municipal(e) délégué(e) : M. le Syndic Denys Jaquet